PUBLICISTE. LE

OCTIDI 8 Nivôse, an VII.



Prise du fort Mahon par les Anglais. — Présent sait par le prince de la Paix à la reine d'Espagne. — Ordre donné aux étrangers de sortir de Livourne. — Arrestation à Vienne de plusieurs étudians accusés d'avoir conspiré contre l'état. — Détails sur la situation de Malte. — Motion d'ordre relative aux assassinats qui se commettent dans le département de la Sarthe.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 3 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux ouscript urs sans augmentation de prix, dans des demi-uilles qui paroissent aussi tôt qu'il y a assez de maere pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, anc de port, au directeur du Publiciste, rue des Moieaux , nº . 423, butte des Moulins , à Paris.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre récente d'un Français résidant à Madrid.

Nous venons de recevoir ici la aouvelle de la reddition du fort de Mahon aux Anglais, après deux assauts vigouren ement repoussés. Ils ont force la garnison espagnole, trop hible par le nombre, à c piul r. On commence à craindre pour Mayorque le sort de l'isle de Minorque, & des ordres sont parlis pour y faire passer de Carthagene des troupes & des munitions à bord de trois frégates & de quelques bricks.

L'emprunt de quatre cents millions de réaux, ouvert il y a quelques mois, n'a pas eu tout le succès qu'on s'en promettoit d'abord. L'enthousiasme avec lequel avoient été prises les quarante mille premieres actions, a fait place à des réflexions décourageantes sur les avantages trop brillans qu'a proposés le gouvernement en ouvrant cet emprunt. Les billets d'état qui avoient un peu remonté, sont retombés à 25 pour cent de perte. On attribue en grande partie leur discrédit, probablement passager, à la nécessité où s'est trouve le gouvernement d'en convertir subitement pour cinq millions de réaux en numéraire.

Le 19 frimaire, il-y a eu à l'Escurial un grand gala à l'occasion du jour de la naissance de la reine. Le prince de la Paix n'a fait qu'y paroître; il étoit de retour à Madrid le même jour de très-bonne heure. Il a fait récemment présent d'un collier de diamans à la reine. H se montre très-rarement à la cour; mais tout annonce qu'il jouit encore d'un grand crédit. Deux personnages importans, le grand inquisiteur Arce & le nouveau ministre de grace & de justice, lui sont dévoués. La cour revient de l'Escurial à Madrid le 25 de ce mois; mais le ministre Saavedra, dont la santé est toujours chancelante, ne l'y accompaguera pas; le roi vient de l'en dispenser par un ordre formel.

L'ambassadeur de France, malade depuis 3 semaines, n'est pas encore rétabli. C'est un fribut qu'il suie comme tous les mot de ralliment étoit : Liberté, Egaliti. Qua étrangers au changement de climat. Mais quoiqu'il ait très- e ont été condamné à quatre ans de détention.

bien renssi à la cour & auprès de la nation espagnole, on prétend que son indi position doit aussi être attribaée à quelques causes morales.

ITALIE

Extrait d'une lettre de Livourne, du 20 frimaire.

Le lieutepant-général napolitain Naselli qui commande les sept mille napolitains que nous aveus ici , à la suite d'une ordonnance de sa façon, les étrangers qui n'ont pas à ses youx de titres pour rester à Livourne dans les circonstances actuelles , sont tenus d'en sertir par mesure de police genétale. Sont exceptés les étrangers de que que nation que ce soit, qui ont à Livourne un établissement & des affaires notoires de commerce. C'est le gouvernement toscan qui a obtenu cette modification.

Il y avoit dans le port, à l'arrivée des Napolitains, plusieurs corsaires français. La garaison napolitaine n'a pas verbe les y tolérer, L'amiral Nelson prétendoit mêmo von le druit de les détruire. Le gouvernement toscen s'y est opposé, & on est convenu qu'on feroit partir les équipages sur des bâtimens liguriens, munis d'un sanfconduit, pour les amener à Gênes, malgré le blocus établi devant cette place. Les bâtimens resteront, quant à présent, à Livourne, recommandés au consulat.

Il en a été de même du nombreux convoi ligurien qui s'est sauvé à Livourne, & dont une partie a mis déjà à la voite pour Gênes, où il pourra arriver en toute sûreté, moyonnant un sauf conduit,

Les propriétés des Génois, comme celles des Français, & en général de leurs alliés, ont été respectées à Livourne, même depuis l'invasion de ce port.

Un bâtiment marchand ligurien a été accusé, en entrant dans le port, d'avoir tiré des coups de fusil sur l'équipage d'un cutter anglais qu'il a coulé bas près la rade. Le vaisseau britannique le Culloden l'a arrêté, seus prétexte de le purnir; il l'a ensuite remis en liberté, avec des sommes considérables qu'il avoit à son bord.

Le gouvernement réclame aussi les deux chebecs lieuriens retenus par les Anglais, qui prétendent les avoir pris hors de la portée du canon. On ne désespere pas de pouvoir obtenir leur délivrance.

AUTRICHE.

De Vienne , le 22 frimaire.

On parle au college des Thérésiens d'un complot parmi les écoliers qui sont tous de familles distinguées. Leur mot de ralliment étoit : Liberté , Egalit . Quatre d'entr'eux

quelle Bonis, un projet

udroit-il jar la cocarde

ens qu'à l'érenvoie les

eil approuve lusieurs as rtement du

rimaire, re omagerie,

rimaire, qui migré Cossémbourg, au

....9 f. 38 ... 1 f. 88 mois de l'an 82 f. 50

. 106 f. 50 ...50 f. 75 97 f. 25 ...5 f. 35 ...81 f. 75 ,... 11 f. 75 ... 26 f. 25

...35 f. 25 ., 250 à 280 ., 2 f. 80 à 90 ere d'Anvers c. - Savon 90 c. - Cota

glais de George gravures. Pri chez Chaigna nt de Chartre 181; Vente, e, palais Egalille, n°. 34; & chez tous

nouveau rom , mais une prociété. Les profans & rien ceur, s'ils cio

C'est à Brunn, en Moravie, que leurs majestés se rendront pour voir les troupes auxiliaires russes. Elles partiront le 6 nivôse pour cette ville, où elles arriveront le 7. Le 8, les troupes russes manœuvreront en leur présence. Le 9, leurs majestés se remettront en route peur revenir ici; elles seront accompagnées dans ce voyage par les comies de Colleredo & de Saurau; la plus grande partie de la garde noble hongroise & une forte division du 6°, régiment de cuirassiers, formeront l'escorte. On vient d'emballer un service d'argent de cent couverts qui doit être envoyé à Brunn.

L'archiduc Ferdinand & son épouse, avec toute leur conr, arriveront ici après-demain de Neustadt, & occuperont le belvedere.

ALLEMAGNE.

De Hanau, le 27 frimaire.

Notre landgrave, qui avoit sais dans ses états les dimes des chapitres de Mayence & de Wurzbourg, vient d'être soré par la dicte de l'Empire à les restituer. D'après cette leçon, il est à présumer qu'il ne se mêlera plus de faire lui même des sécularisations.

Il paroît certain que l'empereur de Russie, en sa nouvelle qualité de grand-maître de l'ordre de Malthe, a déjà fait dix-huit chevaliers, Cette nouvelle produit en Allemagne une sensation assez peu favorable.

De Francfort , le 29 frimaire.

La division de Bernadote, armée de Mayence, se rend en Italie.

Le général Goulu, qui commande le blocus d'Ehrenbreistein, est appelé à Strasbourg, d'autres disent à Paris. Le général Soult le remplace.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre récente sur la situation de Malthe.

C'est vers le 16 fenctidor qu'éclata dans cette ils le l'insurrection à la suite de laquelle les Français ont été réduits à la cité Lavalette & aux forts. Plusieurs sorties contre les habitans de l'isle, en brumaire, n'ont eu qu'un succès précaire.

Les forces du blocus n'ont encore tenté aucune attaque

par mer.

La garnison est composée de cinq mille hommes, soldats d'élite, & presque tons Marseillais déterminés, disposés à tenir jusqu'à la derniere cartonche. Elle a du bled, de l'huile & du bois pour un au, ainsi que des légumes en assez grande quantité pour en donner pendant ce temps une ration à chaque so'dat. On a moins de vin, d'eav-de-vie, de vinaigre & de viande salée. Regnand (de Saint Jean d'Angely), nouvellement arrivé en France, n'aura pas manqué d'indiques au gouvernement, en même-temps que les besoins, les moyens d'y pourvoir sûrement.

Tout dépend donc du succès des essais déjà faits pour in-

troduire ce qui pouvoit manquer.

Extrait d'une lettre de Geneve, du 29 frimairs.

Il est difficile d'écrire du milieu des montagnes de mamière à intéresser les habitans de Paris. La Suisse est le seul pays avec lequel nous ayons des communications plus promptes & sur lequel nous sachions quelques détails de plus que vous. Les ressources de cette république deviendront toutes, en cas de guerrre, celles de la France même par suite de l'alliance conclue. La disposition du pays est un vif desir de la paix; celle du gouvernement est un desir non moins vif de se concilier le suffrages de notre directoire. Aussi la demande de 18 mille hommes par Peyroche n'a-t-elle éprouvé ni retard ni difficultés. Leur levée es un peu plus lente, parce que l'argent pour les payer es rare, & que des malveillans inspirent aux habitans de le campagne les plus ridicules inquiétudes, en les menaçan de l'Egypte on de l'Irlande, lorsqu'ils se seront enfôlés Ces hommes se trouveront pourtant, parce que la volont

française suffit pour opérer des miracles.

On a & on aura la plus grande peine à trouver de l'argent pour soutenir l'administration intérieure de l'Helvéte Le gouvernement actuel coûte beaucoup plus que l'ancien & plusieurs des anciennes ressources sont anéanties. Le places sont proportionnellement plus payées qu'en Franc & en plus grand nombres, & on en crèc encore. La lettu qu'à adressée au citoyen Laharpe un patriele connu par les persécutions bernoises, nomme Cart, & banni en 1791 par les oligarques, est en partie dirigée contre la multitude des fonctionnaires publics & l'énormilé de leurs salaires. Cette lettre qui a causé beaucoup de sensation parmi le penple, devoit être suivie de quelques autres. On prétend que le directoire a engagé l'auteur à discontinuer celte correspondance qui ponvoit nuire à la cause de la liberté

On a trouvé fort sévere le jugement prononcé contre un jeune homme, appellé Raymond, pour opinions exagérées Ce jeune homme s'étoit concilié tous les patriotes ardem par sa conduite dans les premiers jours de la révolution Il a été condamné à une incarcération de deux ans & i

un bannissement de dix.

Le système d'impositions qu'en adopté n'est pas non plus exempt de reproches. Plusieurs parties en sont d'une exécution difficile & incommode pour les commerçans. L'établissement d'impôts sur un peuple qui n'étoit pous accoutumé à en payer, & précisément à l'époque où la à supporter la charge extraordinaire du passage de troupes, occasionne quelque mécontentement. Cependant peuple est d'un caractere moral, religieux, & il est convaince de l'inutilité de toute tentative, à cause du vois nage de nos troupes. Aussi doit-on regarder désormais l'helvétie comme à-peu-près à l'abri de toute secousse.

De Bruxelles, le 4 nivôse.

Les lettres des bords du Rhin portent qu'il ne cesse d'arriver à l'armée de Mayence une foule de conscrits qui sont incorporés dans les différens corps d'infanterie. Depuis deux mois, il en est arrivé plus de seize mille à la partie de cette armée qui s'étend entre Dusseldorff & Mayence. Quand tous les caps seront au grand complet, il sera formé des dépôts où les conscrits séront exercés au maniement des armes. Il arrive aussi à l'armée beaucoup d'officiers réformés remis en activité de service.

L'administration centrale de la Dyle vient de faire publier un arrêté du directoire qui condamne à douze mille francs d'amende les habitans des maisons d'où il a été tiré des coups de fusils sur la force armée, sauf leur recousenvers les individus coupables de ce délit. Cette mesure aura lieu chaque fois qu'il se reproduira. Les habitans des communes où il sera nécessaire d'envoyer la force armée pour activer le depart des conscrits & le paiement des contributions, seront chargés de fournir la subsistance à le logement aux troupes, jusqu'au moment où le paiement des contributions & le départ des conscrits seront eff clués.

La municipalité de Bruxelles, en confermité de l'arrêlé du directoire, vient de prévenir les conscrits de la premiere la rev pass défi séqu L le 1

clas

ont le m avoi géné

& datant.

veniu Saint nés à mais dema De co se rei ment.

Mécharetrait qu'en mais i

rguis

la de

ceux de nité d'aloccup sont peurs y control des gent cupe d

Toscane
tion de
retourn
— Or
tributio
publicai
— Lo
dan son

os tro

ur levée es es paver es bitans de l s menacan ont enrôlés ie la volont

iver de l'are l'Helvétic que l'ancien eanties. Le qu'en France re. La lettr connu pa nni en 179 la multitud urs salaires on parmi l es. On prénlinuer cel le la libert é confre 1 ns exagérée rioles arder

pas non plu t d'une exè çans. L'él 'étoit poi poque où passage the x il est con ise du vois r désormai e secousse.

a revolution

ux ans &

il ne cesse e de cons-orps d'infanlus de seize entre Dusont au grand scrits seront ssi à l'armée é de service. de faire pudouze mille il a élé tir leur recours ctte mesure habitans des force armo aiement des bsistance & où le paie-scrits seront

té de l'arrêté la premiero

classe, qu'ils sont tenus de se rendre le 7 de ce mois, dans la cour de l'administration centrale, pour être passés en revue & se préparer à rejoindre leurs corps. Ceux qui, passé le 30 du courant, ne se seront pas présentes, seront définitivement inscrits sur les listes d'émigrés, & leurs biens séquestrés, ainsi que ceux de leurs parens.

Les Anglais n'ont pas été signalés sur nos côtes depuis

le 1er. de ce mois.

DE PARIS, le 7 nivôse.

Les citoyens de Laage & Chaumont, hanquiers à Paris, ont été arrêlés par ordre du gouvernement. Nons ignorons le motif de cette mesure.

- Nous ne savons point encore quel fondement peut avoir le bruit qui se répand de la démission de Jouhert, général en chef de l'armée d'Halie.

- Le feu a pris hier dans une rue du faubourg Denis, & dans celle de la Révolution. Il a été arrêté presqu'à l'ins-

— Le froidest extrême depuis quelques jours, On le com-pare à celui des hivers les plus rigoureux. Cependant la Scine n'est pas encore prise.

- Des personnes qui ont causé avec l'aide-de-camp de Toussaint-Louverture, assurent qu'il est bien loin de convenir que son g'néral ait aucun projet d'indépendance pour Saint-Domingue.

- Il paroît que plusieurs des ci-devant dépulés condamnés à la déportation, ont déclaré se soumettre à la loi; mais qu'ils ont adressé an directoire des pélitions pour demander que le lieu de leur exil ne fût plus la Guyane. De ce nombre est Boissy d'Anglas. On le dit décidé à se rendre an lieu qu'on lui designera pour l'embarquement. On ajoute que les circonstances rendant peu sûre la traversée de nos ports à Cryenne, les individus condamnés à la déportation seront provisoirement déposés dans l'isle de

- Une lettre du citoyen Lesevre, secrétaire du citoyen Méchain daire de Florence le 21 frimaire , confirme la retraite, de Méchain & Mangourit à Viterbe, Elle ajoute, n'en sortant de Rome, ils ont pris la route de Toscane; ais ils ont été assaillis & dépouillés par les paysans fanaes : que lui (Lefevre), s'est sauve comme par un miracle, éguisé en laboureur; que Méchain, sa femme & tons ux qui les accempagnoient, doivent la vie à l'humaité d'un habitant de Viterbe qui les a cachés, jusqu'à occupation de cette ville par les Napolitains, dont ils ont prisonnièrs; que plusieurs Français ont été, sons ars yeux, assassinés par le peuple en fureur; qu'il faut perer que les troupes napolitaines respecteront le droit gens dans la personne de nos compatrioles, & que ministre de la république française à Florence, s'ocpe des moyens d'obtenir leur liberté.

Le citoyen Kerner, secrétaire de notre ministre en seane, qui étoit venu à Paris en courier après l'occupade Livourne par les Napolitains, est reparti hier pour tourner à Florence.

-On wa s'sceuper des moyens de fire servir la disbution intérieure des églises à la célébration des fêtes ré-

Le quartier-général de l'armée de Mayence, & Jouran sont 'arrivés à Strasbourg, le 1er. nivôse.

On dit que les habitans de Cunco, petite ville de Piéont, ont essayé de chasser la garusson. La troupes, averties à tems, ont éloigné les séditieux à nt, ont essaye de chasser la garnison française; mais que comps de canons, & jetté quelques bombes sur la ville,

Les représentans helvétiques Grat & de Flue, ont été envoyés à Turin comme commissaires, pour procéder à la nouvelle organisation des troupes suisses qui ont été incorporces à notre armée d'Italie.

- Un empeunt de 18 cents mille francs a été rempli à Gênes pour le compte du gouvernement français.

- Les habits carrés sont défendus par le directorre

- Les bruits de mécontentement dans l'armée prussienne, semblent se confirmer. On a arrêté plusieurs étrangers accusés d'avoir travaillé à aigrir les esprits.

- Des calculs arrivés d'Italie, & qu'on donne pour authentiques, portent les troupes napolitaines de 78 à 80 mille hommes.

- On assure qu'à son retour d'Allemagne, le prince Repnin a trouvé un ordre qui lui enjoignoit de se démettre de toules ses charges, & de ne point sortir de cette ca-

- Le froid est tel dans le Nord que, des le 24 frimaire, l'Elbe étoit glacé. Il étoit à Hambourg à quinze degrés de plus qu'à Paris.

Au rédacteur du Publiciste.

Nyon, ce 25 frimaire, an 7.

Vous citez, citoyen, dans votre feuille du 7 frimaire, un pas-Vous citez, citoyen, dans votre feuille du 7 frimaire, un passage du célebre professeur Beckmann, où je trouve cette ligne: Les fustoriens ne parlent point du pavé des rues de Rome, mais on doit croire, &c. Ce passage de Tite-Live aura échappé à la vaste érudition du professeur. Il se trouve, liv. XLI, chap. 32, à l'anace 578. Les censeurs de cette année furent, dit-il, les premiers qui donnerent à forfait l'entreprise de paver les rues de cailloux & de couvrir de gravier les chemins nors le ville. Censores vias sternendas silice in urbe, glarca extra urbem substernendas marginandas que primi omnium locaperunt. Il me semble que marginandas ne peut s'eutendre que des trottoirs. On dira peut-etre que silicibus sternere ne signific que joncher de cailloux & non paver. Je m'en rapporte aux érudits.

Salut & fraternits.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BERLIER.

. Séance du 7 nivôse.

Bourdon-Baisquetin a la parole pour une motion d'ordre. Je ne viens pas, dit-il, jeter parmi vous un cri d'alarme; mais déposer dans votre sein de tristes verités. Le sang des républicains a coulé dans le département de la Sarthe. Le 24 frimaire dernier, le citoyon l'Héritier, ancien militaire, puriote estimable, secrétaire de l'administration municipale du canton de Percé, a été assassiné de deux conps de poignard dans la poitrine, à 7 heures du soir, dans sa maison, par des scélérats qui ont voulu le forcer à leur délivrer des passe-ports. Sa longue résistance, ses cris, ceux de quelques femmes qui demandoient du secours, ont fait évader les brigands. Les femmes ont été blessées, On ignore si les coups dont l'Heritier a été blessé sont

Le 2 de ce mois, le citoyen Cosnard-des Ports, régisseur de la terre de Sable, a été assailli de cinq coup de fusit, dens sa cour, à l'anbe du jour, à Précigné, au mo-ment où il partoit pour la foire de Sablé; un de ses domestiques a reçu la mort à côté de lui.

Le même jour au matin, les citoyens Contard & Fillon;

de la commune de Morannes, allant à la foire, ont été égorgés par les mêmes brigands, au nombre de trente.

Ces affreux événemens ont porté la consternation & l'effroi parmi les habitans des campagnes; la foire a été dé-

serte; aucun commerce n'a été fait à Sablé.

Le citoyen Chenou, officier de santé, a été arraché de sa maison, à huit heures du soir, dans la commune de Berlon , chef-lieu du canton , & gardé pendant quelques jours dans un repaire où sa vie a été mise à prix; il l'a conserve moyennant 3 mille francs.

Quelque tems anparavant, le citoyen Duvivier, pere de familie, acquéreur de domaines nationaux, avoit été arrêté. Ses membres épars out indiqué par quel horrible supplice cet infortune avoit termine ses jours.

On assure que le citoyen Leboul, administrateur de l'hospice civil du Mans, ne doit son existence qu'à une somme de 4600 francs que les chouans ont exigée de lui.

Représentans du peuple, la tranquillité publique n'est point assurée dans la Sarthe ; des éinigres rentres desolent plusieurs départemens ; le courier de Saint - Crlais a été aurêté par des hommes déguisés; un émigré a spolié la maison de son pere.

Ce tableau est déjà trop sombre ; je n'ajouterai pas d'au-

Je demande que le directoire exécutif soit informé par un tres fails. message, des crimes que je dénonce; que la discussion sur le complément de la loi du 10 vendémisire & sur celle relative à la répression du vagabondage, ne soit plus ajournée, & que demain, sans antre délai, les deux projets de résolutions de vos commissions soient mis au grand ordre du jour.

Le conseil arrête que le message sera fait, & que les projets dont il s'agit serent discutés immédiatement après

celai relatif aux prêtres sujets à la déportation. La discussion s'ouvre sur ce dernier projet. Revailey, Mourer, Menard, Leclerc (de Maine & Loire) & Andrieux, l'ont successivement combattu comme

Qui voudra dénoncer un prêtre, a dit le premier de ces trop severe. opinants, quand it s'agira de la mort? Les maisous où l'on propose de réclure les sexagénaires, ne ressemblem-elles pas aux bastilles de 1793? Peut on punir de la confiscation de sa maison, un homme qui aura donné un asyle? La plupart auront-ils une maison on même la valeur? L'excès de rigueur ne peut qu'animer le fanansme; c'est la paix dans l'intérieur dont nous avons besoin, Gardons-nous de prenure des mesures que les émigrés & tous nos ennemis nous con-

Leclere soutient le même avis : les loix suffisent ; il faut laisser au diréctoire exécutif le soin de les exécuter, & s'occuper des finances & de l'instruction. Voità les moyens de combattre le fanatisme & d'assurer la prospé-

rité de la république. Andrieux, après quelques réflexions sur l'indispensable nécessité que le pouvoir spirituel soit soumis au gauvernement, demande qu'on se borne à faire une loi contre ceux qui réceleront des prêtres réfractaires, le dixectoire

n'ayant demandé que cela.

Il demande de plus, que la peine na puisse être décernée que centre ceux qui auront recelle sciemment ; enfin, qu'il y ait une exception, dans le cas où le prêtre auroit eté recellé par son pere, sa mere, son frere ou sa sœur. Qui de nous, s'écrie-t-il, voudroit dénoncer, ou son freie, ou son fils?

Après quelques débats, le conseil renvoie le tout à la commission, à laquelle il adjoint les membres qui ont parlé, & dont les discours seront imprimés.

CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen Perrin (des Vosges).

Séance du 7 nivôse.

Vernier fait approuver une résolution du 1er. nivôse, qui accorde sur leurs contributions un dégrévement de 2,500,000 fr. aux départemens de Maine & Loire, Deux-Sevres, Loire-Inférieure & de la Vendée.

Perez de (la Haute-Garonne) fait successivement appronver onze resolutions da 24 fructidor, qui statuent sur les opérations d'assemblées primaires & communales de la

Haute-Garonne.

L'administration centrale de la Dordogne annonce que la premiere classe des conscrits de ce departement, au

nombre de 13 cents, a rejoint l'armée

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution da 4 nivôse, qui poue que le défaut d'énonciation des anciennes immatticules des huissiers conserves, provisoirement dons le divit d'exploiter par les lois du 18 décembre 1790, du 19 vendemiaire an 4, n'entraîne point la nuilité de leurs actes.

Bourse du 7 nivôse.

Bourse du /	
Amsterdam61, 61 3.	Rente viagere
Idem cour59 1, 59 8.	Rente prov 9 f. 25 c.
Hambourg 193, 190.	Tiers consol10 f. 13 c.
Madrid	Ben 2 1 f. 88 c
Mad. effec 141. 25 0.	Boh 4
Cadix	Bon 4
Cad. chec141. 25 6.	Or fin
Genes 9 4, 5 4.	Ling, d'arg50 f. 75 c
Livourne 100 1, 104 4	Portugaise97 f. 250
Rale la per, 1 2 per.	Piastre 5 f 350
Geneve P.	Quadruple 81 f 63 c
L.vou pair a vac.	Bucat d' 101 1! 1. /5"
Marseille pair à vue.	Cumpa 25 1. 25
Bordeaux 12 per. 15].	Comparation
Montpellier per. 15	au-de-vie 22 deg., 250 à 2801
Montpellier	

- Hulle d'alive, 1 f 20 à 25 c. - Café Martin., 2 f. 80 à 90 - Idem St Domingue, 2 fr. 65 à 75 c - Sacre d'Anver 2 f. 25 à 30 c - Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c - Savend Marseille, 1 fr. - Coton du Lavant, 2 fr. 50 à 90 cent-Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f 25 c. - Sel, of.

Le Tombeau, ouvrage posthume d'Anne Radeliffe, traduit sur manuscrit, par Hector Chaussier & Bizet, 2 vol. in-12 avec le Prix, 3 fr. & 4 fr. franc de port. A Paris, chez André, impremeu-libraire, rue de la Harpe, n°. 477.

La réputation d'Anne Radeliffe est connue. Dans cet ouvre posthume, les aventures se succedent rapidement; on y voit crime puni, la vertu & la constance récompensée.

L'éditeur des Vies des Hommes illustres de Plutarque, traduc de Dacier, en 3 vol. in-8", aunonce qu'il vient d'orner son édit de 23 partraits de grands hommes, gravés en taille-douce. On livre separément ces 23 portraits, dont le prix est de 1 fr. 50 en papier ordinaire & de 3 franc en papier vélin. Ainsi, les produmos qui se vendoient 9 fr. sans portraits, se vendent 10 50 cent., & en papier vélin 21 fr. En ajoutant 3 fr. par poire, on le recevra franc de port par la poste. A Paris, de la place de l'Odésu. L'éditeur des Vies des Hommes illustres de Plutarque, traduc

T

of pi

m

gra

CO

12

trê

cor

ne

tue

les

Vel

An

cap

pro

ave per

Vei

1

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, nº. 423.